

Le plan d'actions Chiroptères Pays de la Loire : état d'avancement et perspectives

Benjamin MÊME-LAFOND

Abstract: As with other regions, the Pays de la Loire have been equipped with a means of evaluating actions in progress and strategies to adopt in order to ensure better protection of Chiroptera. This work is carried out with local groups and the Groupe Chiroptères Pays de la Loire, putting local interests as the first priority.

Mots-clé : plan d'action, conservation, chauves-souris, Chiroptères, Pays de la Loire (France).

Key words: Action plan, conservation, bats, Chiroptera, Pays de la Loire (France).

INTRODUCTION

Le premier plan de restauration Chiroptères (1999-2003) avait permis d'initier une dynamique nationale de conservation et localement de lancer des actions concrètes en vue de la conservation des chauves-souris. Néanmoins, de nombreuses limites étaient apparues au moment du bilan, en particulier les trop faibles moyens mis en œuvre au niveau local, autant dans les administrations en charge du dossier que dans les réseaux de chiroptérologues.

Fort de ce constat et en raison du consensus sur la nécessaire poursuite des actions de protection, une seconde démarche a été lancée : le plan national d'actions Chiroptères 2008-2012 et l'ensemble de ses déclinaisons régionales. Étant donné le contexte associatif chiroptérologique complexe, multiple, peu structuré en Pays de la Loire, une démarche d'élaboration participative de ce plan a été mise en œuvre. Cette expérience pourrait être parfaitement adaptée aux régions moins avancées dans le lancement de leur déclinaison régionale du plan national d'actions Chiroptères.

DÉCLINAISON RÉGIONALE D'UN PLAN NATIONAL DE RESTAURATION

La méthode utilisée est la suivante : en lien avec la DIREN et l'opérateur national, en s'appuyant sur le plan national de restauration (devenu plan national d'actions) et en concertation avec les autres structures (associations, collectivités, entreprises...) un opérateur local rédige un document de travail appelé "déclinaison régionale" qui est le fil conducteur des actions à

mener en priorité. La mise en œuvre du plan sera évaluée au cours de la réalisation des actions et lors du bilan final.

Un comité de pilotage constitué de représentants d'associations, de collectivités, de services de l'État, d'opérateurs Natura 2000, etc. est mis en place avec un pouvoir décisionnel et de validation qu'il partage avec le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN). Cette double validation des actions permet de lancer la stratégie du Plan. Le Plan est prévu pour durer de 2008 à 2012, avec une réunion annuelle du Comité de pilotage. Trois axes de travail se dessinent en dehors de la coordination de l'action (DIREN et opérateur) : connaissance, protection, sensibilisation, le tout décliné sous forme de "Fiches action". Les objectifs de cette stratégie, aussi bien régionalement que nationalement, sont les suivants :

- concevoir des solutions à long terme pour la conservation des chiroptères ;
- répondre aux obligations européennes et internationales de conservation des chiroptères ;
- protéger un réseau de gîtes favorables aux chiroptères ;
- préserver les terrains de chasse et les corridors de déplacement des chiroptères ;
- réduire les facteurs de mortalité directe des chiroptères ;
- soutenir le fonctionnement des réseaux de conservation des chiroptères ;
- améliorer la connaissance des populations d'espèces ;
- centraliser, partager et diffuser les connaissances existantes ;
- encourager la participation active à la conservation des chiroptères.

n°	Intitulé de l'action	Degré de priorité	Axes de travail		
			Protéger	Améliorer les connaissances	Informier et sensibiliser
1	Mise en œuvre et coordination de la Déclinaison Régionale du Plan National de restauration Chiroptères.	1			
2	Poursuivre l'aménagement et la protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'hibernation d'importance internationale, nationale et régionale pour les chiroptères.	1	x		
3	Poursuivre l'aménagement et la protection physique et/ou réglementaire des gîtes abritant des colonies de reproduction de Chiroptères, notamment des espèces les plus sensibles et prioritaires.	1	x		
4	Rechercher de nouveaux gîtes de reproduction.	1		x	
5	Amélioration de la connaissance de certaines espèces à enjeux.	1		x	
6	Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière.	1	x	x	x
7	Conseil et mise en place de formations et rencontres techniques en vue d'une meilleure prise en compte des Chauves-souris dans les aménagements et la gestion de sites et des milieux.	1			x
8	Réaliser le suivi des gîtes d'hibernation des espèces de chauves-souris sur les sites d'importance Internationale, Nationale et Régionale.	2		x	
9	Réaliser le suivi des espèces de chauves-souris sur les sites de reproduction.	2		x	
10	Rechercher, suivre et caractériser des sites de swarming.	2	x	x	
11	Organiser des échanges et des formations pour le suivi et l'étude des chiroptères.	2			x
12	Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris.	2	x	x	x
13	Améliorer l'harmonisation de l'effort de prospection au niveau géographique.	2		x	
14	Réaliser et accompagner des actions de sensibilisation : nuit européenne de la chauve-souris, programmes pédagogiques...	2			x
15	Réaliser, éditer et distribuer des documents de communication, diffuser de l'information : plaquette régionale « Grand public », plaquettes thématiques, articles...	2			x
16	Rechercher de nouveaux sites d'hibernation, suivi des sites n'entrant pas dans la classification régionale, nationale ou internationale.	3		x	
17	Améliorer les connaissances sur l'impact des éoliennes et les zones à risques pour les chiroptères.	3		x	
18	Mise en place d'outils de suivi et de cartographie : base de données, SIG...	3		x	
19	Application d'une méthodologie pour intégrer les zones importantes pour les chiroptères dans les inventaires du patrimoine naturel et dans leur gestion pérenne.	3	x	x	
20	Évaluer l'efficacité de systèmes de réduction d'impact des infrastructures de transport.	3	x	x	

LE PLAN EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Après une validation en comité de pilotage le 23 avril 2009, le CSRPN devrait à son tour accepter le document en avril 2009 (*NDR : le document a depuis été validé définitivement et mis en ligne par la DREAL.*)

Dans le détail, le document est désormais opérationnel puisque l'état des lieux des connaissances depuis 2000 a été réalisé (actions menées, statut des colonies connues, enjeux et lacunes majeures de conservation...). En outre, 20 fiches action ont été construites et la stratégie du plan a été réfléchi. La méthode de travail a été la suivante :

- mise en place de groupes de travail techniques (associations, acteurs du milieu forestier, acteurs du bâtiment. Ce dernier groupe n'a pas été réuni faute de participants) ;
- construction en commun des fiches après identification des lacunes et des enjeux associés, en déclinant des fiches nationales en tenant compte des spécificités locales.

Il faut noter une particularité des Pays de la Loire où de nombreuses structures travaillent sur les Chiroptères. Il reste à fédérer ces énergies. En comité de pilotage et aussi par d'autres échanges, une concertation entre le maximum d'acteurs associatifs, institutionnels et professionnels a été réalisée avec le Groupe Chiroptères Pays de la Loire comme structure pivot.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, et après débats, les fiches ont été construites et rangées par ordre de priorité (voir tableau ci-contre).

Il est à noter qu'un certain équilibre a été recherché entre les différents axes afin de ne pas favoriser la connaissance au détriment de la protection. Par ailleurs, certaines fiches ont été déclassées au regard de l'impossibilité actuelle de les mettre en œuvre (fiche 19 par exemple). Une réévaluation de ces éléments est envisagée au cours du plan. Une méthodologie de mise en œuvre a été proposée, aussi bien au niveau opérationnel que financier.

Modalités de fonctionnement du plan

L'animateur du plan est chargé de sa mise en œuvre concrète. Il stimule les structures pour faire émerger les projets (porteurs de projets associatifs ou opérateurs Natura 2000, financeurs...) et il assure aussi la diffusion et la centralisation

de l'information. Pour cela, l'animateur s'appuie sur le Groupe Chiroptères Pays de la Loire et sur des instances techniques (groupe de travail annuel) et décisionnelles (comité de pilotage annuel). Par ailleurs, des échanges d'information avec l'opérateur national (Espaces Naturels de France) doivent permettre l'articulation du plan régional avec le plan national et les autres plans régionaux. Ce point reste néanmoins à approfondir étant donné que le plan est toujours en phase pré-opérationnelle au niveau national comme dans la plupart des régions.

Pistes et limites de la mise en œuvre du plan régional

Plusieurs projets ont été discutés et validés en adéquation avec les fiches action du plan régional. Pour cette première année 2009, seule une réorientation de certains projets a parfois dû être envisagée. Le groupe technique se réunira entre juin et septembre et devrait proposer des actions communes et coordonnées à l'échelle ligérienne.

Actuellement, la principale limite de la mise en œuvre du plan est son manque de financement. En effet, seule est acquise annuellement la ligne budgétaire qui concerne une partie du travail de coordination.

Enfin, la lenteur dans le recrutement de l'opérateur national a fait qu'une année (2008) voire deux (2009) ont été perdues. Le prolongement du plan en 2013, *a minima*, serait donc souhaitable afin de voir les actions émergentes mûrir et prendre toutes leurs dimensions.

NDR : depuis les 3^{es} rencontres Chiroptères Grand-Ouest en 2009, des financements ont été trouvés auprès de la région des Pays de la Loire et de l'Union Européenne. De nombreuses actions ont été mises en œuvre dans la cadre du plan national d'actions Chiroptères qui a d'ores et déjà été prolongé jusqu'en 2013 en raison des difficultés de démarrage.

Benjamin MÊME-LAFOND
LPO ANJOU
saumur@lpo.fr